

Thématiques	Intervenants
Jeudi <u>matin</u> le 23 septembre 2021	
<p>Accueil et lancement de la manifestation</p> <p>Ouverture officielle du Colloque</p> <p>Propos introductifs</p> <p>Prélude : l'attachement des polynésiens à leur terre</p>	<p>M. Capolsini, Président de l'UPF</p> <p>M. Alpha, Vice-Président du gouvernement de PF</p> <p>Mme Sana-Chaillé de Néré, Professeur à l'UPF</p> <p>Mme Flora Devatine</p>
<i>Le contexte</i>	
<p>Cas d'école : Présentation d'une affaire emblématique des difficultés foncières en Polynésie</p> <p>Eclairage historique sur les difficultés de la transmission foncière en Polynésie.</p> <p>La spécificité des structures familiales en Polynésie, le cas des enfants Fa'a'amu</p> <p>La difficulté à établir les liens de parenté - Le rôle particulier des généalogistes</p> <p>L'accessibilité des fichiers fonciers et la protection des données personnelles</p>	<p>Les étudiants du Master Droit privé de l'UPF</p> <p>Mme Hinatea Paoletti, Responsable des affaires juridiques de la DAF</p> <p>Me Bambridge, Avocate au Barreau de Papeete</p> <p>M. Denis Doyen, Généalogiste</p> <p>Mme Berthou, Data protection officer du Pays</p>
Jeudi <u>après-midi</u> le 23 septembre 2021	
<i>L'appréhension législative de la question successorale et foncière</i> <i>Les réformes législatives en matière successorale et d'indivision : lois du 26 juillet 2019</i>	
<p>Quel processus législatif en Polynésie ?</p> <p>Quel processus législatif ?</p> <p>Quel outil juridique ?</p> <p>Quels objectifs ?</p>	<p>M. Pastorel, Professeur à l'UPF</p> <p>Mme Bessaud, Conseillère près la Cour de cassation, ancienne Cheffe du Bureau des personnes et de la famille de la Direction des Affaires civiles et du sceau</p> <p>Mme Bélanger, magistrat, Tribunal foncier</p> <p>Mme Legall, Directrice de la DAF</p>
<i>L'appréhension juridictionnelle de la question successorale et foncière</i>	
<p>L'établissement d'une juridiction des terres : une spécificité polynésienne</p> <p>Le contentieux foncier en audiences foraines : la justice au plus près des plus éloignés.</p>	<p>Mme Ellul- Curetti, Présidente du Tribunal foncier et Mme Grand, Assesseur</p> <p>M. Joly, Magistrat en charge des audiences foraines</p>

Le regard de la Cour de cassation sur les spécificités polynésiennes dans le contentieux foncier successoral	M. Fulchiron, Professeur et Conseiller près la Cour de cassation
Vendredi <u>matin</u> le 24 septembre 2021	
<i>L'approche non juridictionnelle du contentieux foncier</i>	
La médiation foncière	Me Fong, Avocate et médiatrice foncière
La procédure gracieuse à Rurutu et Rimatara	Mme Hinatea Paoletti
Le rôle « préventif » des notaires	M. Becqué, Notaire Conseil Supérieur du Notariat
La sécurité par la conservation des hypothèques ?	M. Pascal Lien, Conservateur des hypothèques
<i>L'approche collective de la gestion foncière comme alternative au morcellement des terres</i>	
L'expérience des communaux dans les zones de montagne en France	M. Joye, Maître de conférences à l'Université de Grenoble
La promotion d'une gestion familiale des terres polynésiennes indivises	Mme Tumahai représentante d'associations
Vendredi <u>après-midi</u> le 24 septembre 2021	
<i>La parenté et la terre : perspectives extérieures</i> <i>L'impact des influences juridiques exogènes sur les relations traditionnelles à la terre</i>	
Le cas du Vanuatu	M. Tabani, Professeur
Le cas de Samoa	M. Tcherkezof, Professeur
Le cas de la Nouvelle-Calédonie	Mme Sana-Chaillé de Néré, Professeur
<i>La parenté et la terre : perspective polynésienne</i>	
Que disent de la société polynésienne les conflits récurrents sur les terres? Interprétation sociologique des rapports contemporains entre les personnes et les terres	M. Bambridge, sociologue Criobe
Rapport de synthèse	M. le Professeur Michel Grimaldi